

Renforcer les compétences du Canada grâce à la recherche du PIAAC

Appel de propositions

Publié en novembre 2025



Introduction

Le Centre des Compétences futures est un organisme pancanadien qui soutient de nouvelles approches visant à résoudre les problèmes les plus urgents liés au développement du marché du travail au Canada. Nous travaillons avec un réseau diversifié de partenaires d'un océan à l'autre afin d'investir dans des solutions, de générer des idées et de catalyser le changement des systèmes pour faire progresser un avenir de prospérité partagée où personne n'est laissé pour compte.

Avec la publication du deuxième cycle du [Programme international pour le suivi des acquis des adultes \(PIAAC\) de l'OCDE](#), le Canada a une occasion unique d'approfondir sa compréhension des compétences des adultes et de leur rôle dans la prospérité et le bien-être. Le PIAAC est un ensemble de données riche qui éclaire à la fois la répartition des compétences fondamentales et la manière dont ces compétences influencent les résultats sur le marché du travail, la productivité, la participation sociale et la qualité de vie.

Cet appel de propositions ouvert et compétitif vise à exploiter le potentiel des données du PIAAC pour le Canada. Nous visons à financer des projets de recherche innovants et pertinents sur le plan politique qui comblent les lacunes critiques en matière de données probantes, renforcent les capacités nationales de recherche et mobilisent les résultats de manière à influencer les politiques, les programmes et les pratiques.

Cet appel s'appuie sur le document d'orientation publié récemment par le CCF, intitulé « [Compétences pour la productivité, la prospérité et le bien-être au Canada](#) », qui traite des principales lacunes en matière de connaissances, de l'importance de favoriser les infrastructures et les réseaux de recherche, d'encadrer la prochaine génération de chercheurs et de veiller à ce que les données probantes parviennent à ceux qui sont en mesure d'agir. Tous les candidats intéressés sont vivement encouragés à consulter le document de cadrage avant de préparer leur soumission à cet appel à financement.



Aperçu de l'appel

Grâce à ce flux d'investissement, le CCF soutiendra jusqu'à dix projets de recherche qui seront menés entre **avril et octobre 2026**. Les projets doivent fournir des données probantes de grande qualité, en temps opportun, conformément à trois objectifs interdépendants:

- Comblent les lacunes en matière de connaissances grâce à l'analyse du PIAAC en abordant les priorités de recherche du PIAAC définies par le CCF et les questions de recherche connexes :
 - **Compétences en tant que moteurs** : Démontrer les retombées économiques et sociales des compétences fondamentales :
 1. Que pouvons-nous apprendre du PIAAC sur la manière dont les compétences contribuent à la productivité et au rendement économique ? Quels enseignements pouvons-nous tirer pour aider les décideurs politiques et les praticiens à utiliser plus efficacement les politiques et stratégies liées aux compétences afin de répondre à ces préoccupations majeures de l'économie canadienne ?
 2. Que pouvons-nous apprendre du PIAAC sur la nature exacte et la force du lien entre les compétences professionnelles et les économies du marché du travail ?
 3. Quel est le lien entre les compétences professionnelles et le bien-être personnel et social, notamment la santé, la confiance, l'engagement politique, l'efficacité et le bénévolat ?
 - **Compétences en tant que réalisations** : Comprendre les mécanismes de développement, de maintien et de perte des compétences, en particulier pour les groupes méritant l'équité.
 4. En s'appuyant sur les recherches menées à partir des données du cycle 1, comment les adultes canadiens se classent-ils en matière de compétences ? Quels changements ont été observés et quelles juridictions affichent des rendements particulièrement élevés (ou faibles) et pourraient donc servir de candidats pour des évaluations des meilleures pratiques ?
 5. Qu'est-ce qui explique le niveau de compétence des adultes canadiens ? Quels sont les mécanismes qui permettent de développer, de conserver et de perdre des compétences ?
 6. Comment pouvons-nous améliorer les compétences des adultes au Canada ? Quelles sont les interventions potentielles en matière de politiques, de programmes et de stratégies pour améliorer les compétences ?



- Les propositions peuvent également choisir d'aborder des questions de recherche autres que les six énumérées ci-dessus. Dans ce cas, ils doivent expliquer en quoi ces questions correspondent à au moins l'une des deux priorités de recherche du PIAAC définies par le CCF et en quoi y répondre contribuera aux résultats escomptés de ce programme de recherche.
- Renforcer les infrastructures et les capacités de recherche pour l'utilisation des données du PIAAC en créant des opportunités de collaboration entre chercheurs, en facilitant les échanges méthodologiques et en encadrant les jeunes chercheurs dans l'utilisation de données d'enquêtes complexes.
- Renforcer l'impact des résultats du PIAAC sur les politiques et les pratiques en veillant à ce que les constatations soient présentées sous des formes accessibles à la fois aux publics techniques et non techniques, afin de permettre aux décideurs de concevoir des politiques et des interventions plus efficaces et plus équitables.

Le Centre des Compétences futures accueille favorablement les propositions élaborées à partir de diverses méthodologies de recherche, notamment quantitatives, qualitatives ou mixtes. Cependant, pour cet appel à propositions, nous attendons de toutes les propositions qu'elles utilisent et analysent les données PIAAC comme principale source de preuves dans la conception globale de la recherche.

Le Centre des Compétences futures attend de tous ses partenaires qu'ils intègrent les [principes d'équité, de diversité, d'inclusion et de réconciliation \(ÉDI&R\)](#) dans la conception et la réalisation de leurs projets de recherche. Nous encourageons notamment les équipes de projet à prendre en considération l'ÉDI&R dans des domaines comme la direction et la gouvernance du projet, la composition de l'équipe de recherche, la conception de la recherche et la formulation des questions de recherche, les méthodes, la collecte et l'analyse des données, ainsi que la publication des résultats et la diffusion des connaissances. Tous les projets doivent inclure des partenariats ou des consultations significatifs et, le cas échéant, offrir des possibilités de participation active aux personnes issues de groupes méritant l'équité, notamment les peuples autochtones, les personnes noires et autres personnes racialisées, les femmes, les personnes handicapées, les personnes neurodiverses, ainsi que les jeunes, les nouveaux arrivants et les immigrants, les personnes 2SLGBTQ+, les anciens combattants et les personnes vivant dans des communautés rurales, éloignées et nordiques. Nous prévoyons également que les analyses et les résultats soient ventilés dans toute la mesure du possible, lorsque la méthodologie et la taille de l'échantillon le permettent, afin de fournir une compréhension nuancée et descriptive des tendances, des modèles et des implications des données pour différents groupes.



Finalement, tous les candidats doivent obtenir l'**approbation éthique de la recherche** par un organisme compétent, soit par l'intermédiaire de leur institution, soit par l'intermédiaire d'un comité d'éthique indépendant. L'examen éthique doit être intégré au calendrier du projet, et tous les projets doivent être entièrement terminés au plus tard le 31 octobre 2026.



Admissibilité

Les critères d'admissibilité suivants s'appliquent au présent appel à propositions :

Organisation canadienne de recherche : Les demandes peuvent être soumises par une seule organisation ou par un partenariat/consortium d'organisations, y compris :

- Les établissements d'enseignement postsecondaire;
- Centres de recherche à but non lucratif;
- Les organismes de recherche ou de conseil à but lucratif sont admissibles, à condition qu'ils mènent ce projet au prix coûtant, sans aucune majoration ni frais générant des profits pour l'organisme.

Pour les demandes comportant plusieurs partenaires, une organisation doit être désignée comme demandeur principal afin de soumettre la proposition de financement, signer la convention de financement, recevoir et gérer les fonds, assurer la coordination des parties et des activités du projet, et communiquer avec le Centre au sujet de l'état d'avancement du projet. L'organisme responsable doit être une entité canadienne. Toutes les organisations participantes doivent être admissibles conformément aux critères énoncés ci-dessus.

Les critères d'admissibilité incluent :

Expérience avec le PIAAC : L'organisation et l'équipe doivent démontrer leur expérience dans la gestion de bases de données du PIAAC (ou d'enquêtes internationales/nationales sur les compétences étroitement liées) et inclure dans le plan de travail la stratégie d'acquisition des données (par exemple, les étapes détaillées qui garantissent que le projet aura accès aux données du cycle 2 du PIAAC, ainsi qu'à d'autres sources de données pertinentes, en vue de la mise en œuvre de la méthodologie proposée pour le projet de recherche).

Expertise de l'équipe : Chaque équipe de recherche doit comprendre au moins un chargé de recherche principal (par exemple, un chercheur principal ou un cochercheur) qui :

- est titulaire d'un diplôme d'études supérieures (maîtrise ou doctorat) et;
- fait preuve d'une expertise avérée dans le domaine des données d'enquêtes à grande échelle, avec une expérience préalable de travail avec le PIAAC (ou des enquêtes internationales/nationales sur les compétences étroitement liées).

Propositions limitées : Les organisations et les personnes peuvent être nommées membres d'une équipe de recherche (responsable et/ou collaborateur) dans deux demandes au maximum dans le cadre de cet appel de financement.

Expérience en matière d'éthique de la recherche : L'organisation doit avoir de l'expérience avec les comités d'éthique de la recherche (CER), notamment en matière de présentation de demandes aux CER et de respect des exigences de ces derniers.



Les organisations qui ont déjà reçu ou reçoivent actuellement un financement du Centre des Compétences futures sont éligibles à condition que la proposition décrive clairement un champ d'application qui n'a pas été financé autrement par le Centre des Compétences futures. Les ministères et organismes fédéraux, provinciaux et territoriaux ne sont pas admissibles.



Directives de financement

À titre indicatif, le Centre des Compétences futures est intéressé par les propositions dont le budget varie entre **50 000 et 90 000 dollars** pour cet appel à projets. Toutes les propositions et tous les budgets doivent être strictement conformes aux critères de sélection (voir section suivante). La capacité des partenaires à mettre en œuvre la recherche proposée dans les délais prescrits est d'une importance capitale et sera prise en compte dans le cadre du processus d'examen des propositions.

Nous acceptons également les propositions soumises conjointement par plusieurs partenaires (voir ci-dessus); les partenaires doivent être en mesure de démontrer une collaboration antérieure fructueuse et/ou une définition claire des rôles, des responsabilités et de la gouvernance du projet afin de ne pas retarder sa mise en œuvre.

Les propositions seront évaluées selon les critères énoncés dans les lignes directrices détaillées ci-dessous. Le Centre des Compétences futures peut contacter les promoteurs pendant le processus de candidature afin de discuter des ajustements à apporter aux propositions initiales.

Nous prévoyons d'annoncer les décisions de financement d'ici le mars 2026. Les projets devraient débuter en avril 2026 et doivent être terminés au plus tard le 31 octobre 2026. Veuillez noter que cet échéancier doit tenir compte du délai nécessaire à l'obtention de l'approbation du comité [d'éthique de la recherche](#).

Autres exigences

- **Séances obligatoires :** Les demandeurs retenus devront participer à une séance de lancement au début du projet (virtuelle) et présenter leurs résultats lors d'un **séminaire de recherche du PIAAC** (qui devrait se tenir en personne à Toronto à la mi-octobre 2026).
- **Budget pour les déplacements :** Les demandeurs doivent inclure dans leur budget les frais de déplacement et d'hébergement pour le **séminaire de recherche du PIAAC** (billet d'avion/train en classe économique, hôtel standard, transport local, indemnités journalières raisonnables). N'achetez pas de billet avant d'avoir reçu la confirmation écrite du CCF.
- **Participation :** Les demandeurs doivent prévoir la participation de deux membres de leur équipe au séminaire. Un membre de l'équipe devrait être une personne en début de carrière (étudiant diplômé ou jeune enseignant). La participation à distance ne peut être proposée que dans des circonstances limitées.



- **Accessibilité et inclusion** : Nous répondrons à vos besoins en matière d'accessibilité; veuillez indiquer vos besoins prévus dans votre demande/vos notes budgétaires.
- **Non-conformité** : Le non-respect des conditions de participation peut avoir une incidence sur l'admissibilité au financement et/ou les échéanciers de paiement.
- **Collecte et documentation des connaissances méthodologiques** : Les projets devront partager avec le CCF leurs connaissances méthodologiques, ainsi que les défis ou les opportunités rencontrés lors de l'accès et de l'utilisation des données du PIAAC.



Critères de sélection

Les critères suivants s'appliqueront à toutes les propositions reçues dans le cadre de cet appel à propositions et se verront attribuer une importance égale lors de l'examen :

Pertinence par rapport aux priorités de recherche du PIAAC comme définies par le CCF : Les projets doivent porter directement sur l'un ou les deux domaines de recherche prioritaires, à savoir les compétences en tant que moteurs ou les compétences en tant que résultats, et démontrer une adéquation claire avec les questions de recherche énoncées dans le [document d'orientation](#) du CCF. Les projets doivent expliquer pourquoi la recherche proposée est opportune et comment les résultats contribueront à combler les lacunes critiques en matière de données probantes et de connaissances.

Conception de la recherche : Les propositions doivent présenter un cadre de recherche clair, étayé par des études, des évaluations ou des pratiques antérieures. La conception doit être adaptée aux questions de recherche, méthodologiquement solide et réalisable dans les délais impartis. Les propositions solides démontreront comment la recherche générera des connaissances crédibles, opportunes et exploitables pour l'écosystème des compétences du Canada.

Équité, diversité, inclusion et réconciliation (ÉDI&R) : Tous les projets doivent intégrer les principes ÉDI&R tout au long de leur cycle de vie, de la conception à la mise en œuvre et à la diffusion. Les candidats doivent décrire comment ils veilleront à ce que des perspectives diverses soient prises en compte dans le processus de recherche, en particulier lorsqu'ils traitent ou analysent des données relatives à des groupes méritant l'équité comme les peuples autochtones, les nouveaux arrivants, les communautés racialisées, les femmes, les personnes handicapées et autres. Le cas échéant, les projets devraient inclure des stratégies visant à impliquer de manière pertinente ces groupes dans la formulation des analyses de recherche et/ou l'interprétation des résultats. Les projets devraient également ventiler l'analyse par différents sous-groupes.

Mobilisation des connaissances et impact : Le CCF veille tout particulièrement à ce que les données probantes parviennent aux décideurs sous une forme utile et accessible. Les propositions doivent inclure un plan pour la production à la fois de résultats techniques (tels que des rapports de recherche) et de produits accessibles (par exemple, des résumés ou des comptes-rendus, des webinaires). Les candidats doivent décrire comment ils comptent utiliser leurs conclusions pour influencer un changement systémique plus large, notamment au niveau des stratégies institutionnelles, des réformes politiques ou de la conception des programmes.



Compétences en recherche et formation : Toutes les propositions doivent inclure des plans de mentorat pour les chercheurs débutants, tels que les étudiants diplômés, les jeunes enseignants et/ou les adjoints de recherche. Les propositions doivent également inclure des stratégies visant à réfléchir aux défis méthodologiques et à partager les enseignements pratiques tirés du travail avec les données du PIAAC.

Rentabilité : Les budgets doivent être justifiés et proportionnés à la portée et à la complexité du projet. Les propositions qui utilisent efficacement les ressources, tirent parti des co-investissements ou démontrent leur rentabilité seront considérées favorablement.

Capacité organisationnelle et capacité de l'équipe L'équipe chargée du projet doit démontrer collectivement qu'elle possède l'expertise, l'expérience et l'infrastructure nécessaires pour mener à bien le projet dans les délais impartis. Les propositions doivent clairement définir les rôles et les qualifications des membres de l'équipe et présenter un plan de travail réaliste avec des étapes clés menant à l'achèvement du projet d'ici le **31 octobre 2026**.



Questions incitatives

Ces questions sont destinées à aider les partenaires à réfléchir à la manière dont leurs projets répondent aux critères de sélection (ci-dessus). Les réponses à ces questions aideront également les candidats à préparer les données nécessaires pour remplir le formulaire de demande de proposition.

Pertinence par rapport aux priorités de recherche du PIAAC comme définies par le CCF :

- Lequel des deux domaines (les compétences en tant que moteurs ou les compétences en tant que résultats) votre projet aborde-t-il, et comment ?
- À quelles questions de recherche spécifiques répondrez-vous, et comment vos méthodes y répondront-elles ?
- Si vous proposez d'autres questions de recherche, comment celles-ci s'harmonisent-elles avec les priorités de recherche du PIAAC établies par le CCF dans le [document de travail](#) ?

Conception de la recherche

- Comment les conclusions des recherches, évaluations ou pratiques antérieures influencent-elles le cadre et les méthodes que vous proposez ?
- Quels sont le plan de recherche, la méthodologie et les méthodes de collecte de données qui guideront votre projet dans le traitement de ses questions de recherche, et comment seront-ils réalisables dans le cadre et l'échéancier du projet ?
- Comment votre conception permettra-t-elle d'obtenir des preuves crédibles, opportunes et exploitables ?
- Dans quelle mesure utiliserez-vous des approches innovantes d'analyse des données, en reliant des ensembles de données, en triangulant les résultats ou en recourant à d'autres innovations liées à la conception ?
- Les contributions attendues de votre projet sont-elles clairement définies, mesurables et utiles pour les parties prenantes, y compris les groupes méritant l'équité ?

Équité, diversité, inclusion et réconciliation (ÉDI&R)

- Comment avez-vous pris en compte l'ÉDI&R dans la direction du projet, la gouvernance, la composition de l'équipe et la conception de vos questions de recherche, méthodes, collecte de données et analyse ?
- Quels sont les engagements formels ou les stratégies de votre organisation pour faire progresser l'ÉDI&R ?
- Comment allez-vous ventiler les données dans votre analyse et vos rapports ?
- Comment vos constatations seront-elles mises à profit pour soutenir des politiques, des pratiques et des changements systémiques favorables à l'équité ?



Mobilisation des connaissances et impact

- Comment les résultats seront-ils présentés à un public technique et non technique ?
- Quelles stratégies utiliserez-vous pour vous assurer que vos livrables sont bien positionnés pour éclairer les politiques, les pratiques ou la conception des systèmes ?

Compétences en recherche et formation

- Comment le projet aide-t-il au moins un jeune chercheur à renforcer ses capacités à utiliser les données du PIAAC ou d'autres enquêtes à grande échelle ?
- Comment allez-vous recueillir et documenter les enseignements méthodologiques, ainsi que les défis ou les opportunités rencontrés lors de l'accès et de l'utilisation des données du PIAAC, afin d'éclairer les efforts du CCF visant à créer des outils et des ressources qui renforcent la capacité des futurs chercheurs à utiliser ces données ?

Capacité organisationnelle et capacité de l'équipe

- Quelles sont les compétences et l'expérience du ou des chargés de projet principaux et de l'équipe qui sont directement pertinentes pour le PIAAC et les objectifs du projet ?
- Comment les responsabilités seront-elles réparties entre les membres de l'équipe ou les partenaires afin de garantir une exécution efficace et dans les délais ?
- Quels succès précédents pouvez-vous démontrer dans la gestion de projets comparables à votre projet de recherche du PIAAC en termes de portée, de budget et d'exigences en matière de rapports aux bailleurs de fonds ?

Rentabilité

- Votre budget est-il adapté à l'ampleur et à la complexité du projet ?



Processus de demande et échéancier

Les candidatures pour cet appel à propositions seront acceptées à partir du **28 novembre 2025**. La date limite de dépôt des candidatures est fixée au **6 janvier 2026 à 17 h (heure de l'Est)**.

Les candidats doivent soumettre leur proposition en remplissant et en envoyant le formulaire de candidature disponible sur Cognito (cliquez [ici](#) pour accéder au formulaire), accompagné du modèle de budget Excel fourni et d'un plan de travail d'une page, tous deux disponibles dans le formulaire Cognito.

Une feuille de travail (disponible [ici](#) au format Word.docx) est fournie pour recueillir vos réponses avant de soumettre la proposition dans son intégralité. Nous avons créé cette feuille de travail afin que vous puissiez travailler sur votre proposition hors ligne avant de téléverser les renseignements dans le formulaire de demande Cognito.

Si vous souhaitez demander des aménagements ou d'autres types d'aide pour préparer votre candidature, veuillez contacter opencall@fsc-ccf.ca. **Le Centre des compétences futures recevra les questions jusqu'au 18 décembre 2025.** Toute demande de renseignements supplémentaires peut également être envoyée à opencall@fsc-ccf.ca.

Les recommandations relatives au financement seront fondées sur des évaluations indépendantes réalisées par des examinateurs internes et externes.

Nous prévoyons de communiquer les décisions de financement en mars 2026 et le lancement des projets en avril 2026.



Processus d'approbation éthique de la recherche

Éthique de la recherche avec des êtres humains – EPTC 2 (2022) établit les normes nationales pour la recherche impliquant des participants humains au Canada. Tous les partenaires financés par le CCF doivent se conformer au EPTC 2 et, au besoin, obtenir les approbations nécessaires d'un comité d'éthique de la recherche accrédité.

L'accès et l'analyse des données d'utilisation publique du Programme pour l'évaluation internationale des compétences des adultes (PIAAC) n'ont pas nécessairement besoin d'être soumis à l'examen d'un comité d'éthique de la recherche. Cependant, si le projet a l'intention de trianguler les données du PIAAC avec toute collecte supplémentaire impliquant des participants humains, y compris des experts à titre professionnel (par exemple, entrevues, groupes de discussion, sondages), une révision par un comité d'éthique de la recherche pourrait être nécessaire.

Les propositions impliquant un engagement direct avec les participants seront évaluées au cas par cas afin de déterminer si les outils de collecte de données proposés doivent être soumis à un d'un comité d'éthique de la recherche pour examen.

Diligence raisonnable

Le Centre des Compétences futures se réserve le droit de procéder à une vérification approfondie des organisations qui soumettent une proposition.

La diligence raisonnable peut inclure un examen de la santé financière et des sources de financement de l'organisation chef de file, de l'équipe de gestion du projet, des plans opérationnels et des ressources existantes.

Le Centre des Compétences futures peut également vérifier les références et communiquer avec les gouvernements provinciaux ou territoriaux des régions où des activités seraient menées afin de les informer à l'avance des projets proposés, afin de s'assurer que ceux-ci répondent aux besoins locaux et complètent les initiatives existantes.

Il incombe à tout bénéficiaire potentiel des fonds du Centre des Compétences futures qui propose de mener des activités au Québec, y compris avec un organisme partenaire au Québec, de déterminer si la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (M-30) s'applique à lui. Toute entité soumise à la loi est tenue d'obtenir l'autorisation nécessaire avant la conclusion de l'accord. Le Centre se conformera à la décision des bénéficiaires quant à la nécessité d'un



formulaire M-30 et accordera un délai raisonnable au promoteur et à ses partenaires pour obtenir l'autorisation du gouvernement du Québec, le cas échéant.

Le Centre des Compétences futures travaillera avec les promoteurs retenus pour établir des accords de projet. En tant qu'organisme hôte du Centre, tous les accords contractuels seront conclus avec l'Université métropolitaine de Toronto.

Confidentialité

Hébergé par l'Université métropolitaine de Toronto, le Centre des compétences futures est assujéti à la Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée (LAIPVP) et la Loi sur l'accès à l'information. Ces lois accordent à toute personne le droit d'accéder aux renseignements détenus ou contrôlés par l'Université métropolitaine de Toronto, sous réserve d'un ensemble limité d'exceptions. L'article 17 de la LAIPVP prévoit une exemption limitée pour les informations provenant de tiers qui révèlent un secret commercial ou des données scientifiques, commerciales, techniques, financières ou relatives aux relations de travail fournies à titre confidentiel, lorsque la divulgation de ces données pourrait raisonnablement causer un préjudice certain. Tout secret commercial ou tout renseignement scientifique, technique, commercial, financier ou relatif aux relations de travail soumis à titre confidentiel au Centre des Compétences futures doit être clairement désigné comme tel. Le Centre donnera un préavis avant d'autoriser l'accès à un document susceptible de contenir des renseignements visés à l'article 17 afin que la partie concernée puisse présenter ses observations au Centre au sujet de la divulgation conformément à la LAIPVP.